



# Règistrè d'état-civil

Armentières-Isles

1764

66 145  
LE présent Registre, contenant *quatre*  
feüillets, cottés & paraphés par premier & dernier, par  
Nous Marie-Louis-François Markelet, Chevalier, Seigneur  
de la Noüe, Conseiller du Roy, Président & Lieutenant Gé-  
néral aux Bailliage & Siège-Présidial de Meaux, pour servir  
à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures  
de la Paroisse de *St. le Meldeuse*  
*l'66* pendant l'Année mil sept cens *soixante quatre*  
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite  
Année, être l'un des deux Registres, signé conformément à  
la Déclaration du Roy, du 9 Avril 1736, & certifié vé-  
ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou en-  
voyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine contre  
ledit Sieur Curé, de dix livres d'aumône, & de saisie de son  
temporel, & contre les Marguilliers de dix livres d'amende; le  
tout, suivant ladite Déclaration, & les anciennes Ordon-  
nances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le *premier*  
Décembre mil sept cens *soixante trois.*

*Markelet*

L'Éminent Régis, contenant  
feuillets, cornes & paraphes par premier & dernier, par  
Nous Marie-Louis-François Marquis, Chevalier, Seigneur  
de la Noie, Contenant du Roy, Président & Lieutenant Gé-  
néral aux Bailliage & Siège Présidial de Meaux, pour servir  
à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures  
de la Paroisse de  
pendant l'année mil sept cent  
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite  
Année, être l'un des deux Régis, être conformément à  
la Déclaration du Roy, du 9 Avril 1736, & certifié vé-  
ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou en-  
voyé directement au Greffe dudit Bailliage, sous peine con-  
tre ledit Sieur Curé, de dix livres d'amende, & de saisie de son  
temporel, & contre les Marguilliers de dix livres d'amende; le  
tout, suivant ladite Déclaration, & les anciennes Ordon-  
nances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le  
Décembre mil sept cent

L'an mil sept cent soixante quatre le vingt ou  
de janvier, nicolas buquet, not de hier muni des  
sacrements a été inhumé par nous curé sousigné en  
présence de nicolas buquet son pere et de nicolas  
buequet, de treuve buequet pierre caprais buequet  
de treuve buequet ses beaux freres qui ont signé

Nicolas Buquets  
P B V C Q V E T Gaudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le vingt deux  
de février marie louise adelide fille de jean le cler  
et de marie catherine benard les pere et mere  
née de hier a été baptisée par nous curé  
sousigné en présence de philippe bon ami, et  
de marie catherine sebastien ses parain et  
marianne qui ont signé philippe bon ami  
Gaudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le cinq de mars  
marie la marche veuve de francois sebastien  
morte du premier de ce mois a été inhumé par  
nous curé sousigné en présence de francois  
sebastien et de denis sebastien, francois  
sebastien ses fils qui ont signé francois sebastien  
denis sebastien francois le cler  
Gaudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le vingt on de mai  
marie catharine, fille de david lepreux, et de marie jeanne  
dolai ses pere et mere, morte de bien a été inhumée  
par nous curé Jouvigné en présence de marie  
jeanne dolai sa mere, et de louis bouvais qui a signé  
Louis Bouvais.

Baudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le vingt cinq de mai  
a été baptisé marie antoinette née de Boudry  
fille de Jean Baptiste Breauchet et de Marianne  
Laforge ses pere et mere, a été baptisé par le pere vicent  
capucin, Le parain Nicolas Jean Louis Loraet amaraire marie Louise  
Dopi qui on signé URARD J<sup>m</sup> vicent de parois cap

L'an mil sept cent soixante quatre le six d'août  
marie Louise antoinette, fille de Jean Baptiste Beauchet  
et de marie anne Laforge ses pere et mere, morte  
de a matir a été inhumée par nous curé Jouvigné  
en présence de marie anne Laforge sa mere qui  
a déclaré ne sçavoir pas signer. de le interpellé  
denis pondrier qui a signé Jouvigné  
Baudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le trois d'août marie  
magdeleine Therese fille de Therese Barle, et de Therese Pison  
ses pere et mere a été baptisée par nous curé Jouvigné  
en présence de philippe Bonami et de marie  
magdeleine cornet ses parain et maraïre. Le  
parain a signé

philippe Bonami

L'an mil sept cent soixante quatre le dix neuf d'août  
louis alexandre fils de denis rebastien, et de marie  
louise bequet ses pere et mere, a été baptisé par  
nous curé Jouvigné en présence de Louis Dolai, et  
de francoise veronique Barle ses parain et maraïre  
le parain a signé Louis Dolai,  
Baudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le quinze d'août  
marie Louise angelique  
fille de Julien capvais bouvet, et de marie jeanne  
tevine ses pere et mere, a été baptisé par nous vicaire Jouvigné  
en présence de philippe Bonami et de marie Louise  
bourgeois ses parain et maraïre qui seule a déclaré ne  
sçavoir signer de ce interpellé  
f ange de parois pretre  
capucin vicaire

philippe

Bonami

L'an mil sept cent soixante quatre le deux de  
novembre, jeanne constance, fille de d'au de de pain  
et de marie magdeleine lepreux ses pere et mere  
a été baptisée par nous curé Jouvigné en  
présence de Jean Claude Gomot, et de constance  
le roi ses parain et maraïre qui ont  
signé Jean Claude Gomot constance le roi  
Baudry Curé

L'an mil sept cent soixante quatre le vingt cinq  
novembre a été inhumé dans le cimetière de cette  
paroisse Louis des varieux ancien garde de la capitaine  
de nonceaux mari des sacrements en présence de Jean  
Baptiste Bonami son fils, et de Jean Baptiste Bonami  
son frere qui ont signé Jouvigné  
Baudry Curé

